



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2023-A modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 3 avril 2023.

Le règlement a pour objet de modifier l'annexe « F » du *Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* principalement afin de modifier la tarification du camp de jour.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 5 AVRIL 2023**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière